

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, ETHIOPIE Boîte postale: 3243 Téléphone 513822 Fax : 519321 E-mail : oau-ews@telemcom.net.et

**QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME POUR LA
PREVENTION, LA GESTION ET LE REGLEMENT DES
CONFLITS AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

**29 Octobre 2002,
Addis -Abéba, Ethiopie**

Central Organ / MEC / AMB / 5.(LXXXVI)

**RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE
DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
SUR LA SITUATION AU LIBERIA**

RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA SITUATION AU LIBERIA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport couvre la situation politique, sécuritaire, socio-économique et humanitaire qui prévaut au Libéria, en raison du conflit que connaît ce pays. Il rend également compte des efforts variés déployés pour résoudre ce conflit.

II. SITUATION POLITIQUE

2. La situation politique au Libéria demeure délicate. D'une part, les divergences entre le gouvernement et ses opposants politiques demeurent marquées. De l'autre, les divergences entre le gouvernement et l'opposition militaire, notamment le LURD, qui est une coalition de groupes d'opposition dont les responsables, y compris un certain nombre de chefs de guerre, se sont présentés aux élections présidentielles contre le Président Charles Taylor, en 1997, n'ont toujours pas été aplanies.

3. La communauté internationale, y compris l'Union africaine et la CEDEAO, ont invité toutes les parties au conflit libérien à s'engager dans un processus de dialogue et de réconciliation. La nécessité de créer, à travers un tel processus, une atmosphère de paix et de sécurité qui conduirait à la tenue, l'année prochaine, d'élections auxquelles participeraient toutes les parties prenantes s'impose de plus en plus.

4. Dans les efforts qu'il déploie lui-même en vue d'établir un tel processus de dialogue et de réconciliation, le gouvernement du Libéria a organisé, le 24 août 2002, une Conférence nationale pour la paix et la réconciliation, qui avait été initialement programmée pour le mois de juillet. Une délégation de l'UA conduite par mon envoyé spécial, M. Keli Walubita, a assisté à la cérémonie d'ouverture qui était présidée pour le Président Charles Taylor. Y ont également pris part des représentants des Nations unies et du corps diplomatique.

5. La Conférence a été boycottée par d'importants responsables politiques exilés susmentionnés, y compris Mme Johnson Sirleaf, ancienne ministre et ancienne candidate à la présidence, et Dr Amos Sawyer, ancien Président du gouvernement intérimaire. Tous, ainsi que d'autres, ont refusé de prendre part à la Conférence au motif que l'insécurité prévaut dans le pays, invoquant, à cet égard, le refus du gouvernement de lever l'état d'urgence, le mépris pour le droit que ne cesseraient d'afficher les forces de sécurité et les arrestations d'opposants. Le LURD a également refusé d'assister à la Conférence. Ce mouvement a, par la suite, fait savoir à la délégation de l'UA qu'il n'avait pas participé à la Conférence,

parce qu'il craignait pour la sécurité de ses représentants au cas où ils se seraient rendus à Monrovia. Le LURD n'a pas, non plus, apprécié le fait que les invitations aient été adressées à des individus et non au mouvement en tant que tel.

6. Il convient de rappeler que le gouvernement avait lui-même reconnu la nécessité de la participation des opposants exilés à l'étranger à la Conférence ; aussi leur avait-il envoyé des invitations. En outre, il leur avait offert des garanties pour leur sécurité. Dans une lettre que le Président Taylor m'a adressée le 22 juillet 2002, il affirmait, entre autres, « que le succès de la Conférence pour la paix et la réconciliation dépend de la participation des personnalités politiques et des responsables de la société civile libérienne qui résident hors du pays ».

7. Les séances plénières de la Conférence ont été présidées par l'archevêque Michael Francis, Président du Comité inter-confessionnel, une coalition d'organisations chrétiennes et musulmanes. Les commissions ont été présidées par un certain nombre d'opposants politiques vivant dans le pays. Le Mouvement de la société civile, ainsi que les douze partis politiques enregistrés dans le pays, étaient également représentés. Dans une déclaration faite au cours de la Conférence, le 31 août, le Mouvement de la société civile a lancé un appel au Président Taylor pour qu'il lève l'état d'urgence et retire les soldats armés des rues de Monrovia, afin de réduire la tension et de créer une atmosphère propice à la réconciliation.

8. Après s'être répartis en commissions pour discuter des questions inscrites à l'ordre du jour pendant quelques semaines, les participants à la Conférence se sont ensuite rendus dans différentes régions du pays pour recueillir les points de vues des citoyens ordinaires. La Conférence devait reprendre ses travaux en octobre pour adopter ses résolutions. Un Secrétariat pour la paix et la réconciliation devrait être mis en place pour assurer l'application, pendant quelques années, des résolutions qui auront été adoptées. Le gouvernement a laissé aux Libériens vivant à l'étranger et ne prenant pas part à la Conférence la possibilité de se joindre au processus dans l'avenir.

9. A l'instar du Mouvement de la société civile, les douze partis politiques enregistrés ont saisi l'occasion qui leur a été offerte de participer à la Conférence, pour lancer un appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel entre le gouvernement et le LURD. Les partis politiques ont également proposé qu'un recensement national soit effectué avec l'assistance de la communauté internationale, et qu'en outre le nombre des membres de la Commission électorale soit portée à sept pour permettre la représentation de tous les partis politiques et groupes de la société civile du pays. Au cours de discussions tenues avec le ministre des Affaires étrangères du Libéria, le 27 août 2002, la délégation de l'UA avait été informée que le gouvernement libérien avait introduit un amendement à la loi électorale en vue de faire passer le nombre des Commissaires de cinq à sept.

10. Le 16 septembre 2002, le Président Taylor a affirmé, lors de la dernière séance plénière de la Conférence nationale, qu'il était obligé de procéder à des élections législatives et présidentielles en octobre 2003, conformément à la Constitution du Libéria.

III. SITUATION SECURITAIRE

11. L'Organe central se souviendra que dans mes rapports précédents au Conseil des ministres, j'avais souligné la détérioration rapide de la situation au Libéria ; cet état de fait avait conduit le Président Charles Taylor à décréter l'état d'urgence en février 2002.

12. Après les réunions de Durban, la situation d'insécurité a persisté. Vers la fin du mois de juillet 2002, des informations ont fait état de la reprise par les troupes gouvernementales de la ville stratégique de Tubmanburg. Les villes avoisinantes ont également été reprises par les forces gouvernementales. De source gouvernementale, la ville de Voinjama, siège du LURD, a été reprise dans la deuxième moitié du mois d'août 2002. En vue de reconquérir Voinjama, le LURD a lancé une contre-offensive dans le Nord du Libéria entre la fin d'août et le début du mois de septembre 2002. Des combats violents auraient eu lieu à la même période dans la ville de Zorzor, qui se trouve aux mains des troupes gouvernementales.

13. Le 13 septembre 2002, le gouvernement libérien a affirmé que l'armée s'était emparée de la base rebelle de Bopolu, ville forestière du Nord-Ouest qui avait servi de base arrière pour des attaques menées non loin de Monrovia au début de l'année. Par la suite, le Président Taylor a annoncé la levée de l'état d'urgence et décrété la fin de l'interdiction des réunions publiques et des rassemblements politiques. Depuis lors, le gouvernement aurait retiré les soldats des rues.

14. Le LURD a réagi négativement à l'annonce de la levée de l'état d'urgence, déclarant qu'il doutait toujours de la sincérité du gouvernement. Les hostilités se sont donc poursuivies et, dans le courant de la troisième semaine de septembre 2002, d'intenses combats auraient eu lieu entre les forces gouvernementales et le LURD.

IV. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET HUMANITAIRE

15. Dans un rapport récent, le Bureau des Nations unies pour la coordination des Affaires humanitaires (OCHA) a souligné la gravité de la situation économique dans le pays. L'OCHA a ainsi relevé qu'il n'y avait ni électricité ni eau potable à Monrovia depuis près d'une décennie. Les signes de dépression économique sont multiples. Par exemple, les fonctionnaires n'ont pas perçu leurs salaires depuis plusieurs mois. A cela s'ajoute un taux élevé de chômage qui est de 80%. De même, le niveau de pauvreté est de plus en plus élevé ; les organisations humanitaires affirment que 70% des Libériens vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté.

16. En ce qui concerne les aspects humanitaires, le Bureau des Nations unies pour la coordination des Affaires humanitaires a prévenu que la poursuite des combats aurait un sérieux impact sur la situation humanitaire et les droits de l'homme. Les organisations de secours estiment qu'au moins 120 000 personnes, notamment dans le Comté de Lofa, au Nord du pays, ont été déplacées par la guerre depuis 2001. En outre, des milliers d'autres personnes ont fui en direction des pays voisins.

17. En septembre 2002, le Programme alimentaire mondial (PAM) a déclaré qu'il apportait une assistance à plus de 165 000 personnes vivant dans des camps. Il a ajouté que sa « préoccupation principale » était liée au manque d'accès aux populations prises au piège dans les zones de conflit ou proches des lignes de front. Pire encore, le nombre de personnes affectées est en augmentation constante.

V. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

18. Au cours de la période considérée, des accusations de violations des droits de l'homme ont continué à être lancées contre les deux parties au conflit. Parmi les reproches faits au gouvernement, l'on mentionnera l'arrestation de M. Hassan Billy, rédacteur en chef réputé de l'hebdomadaire «*Analyst*», qui a été arrêté en juin 2002 au motif qu'il était «un élément central» d'un complot des rebelles visant à assassiner le Président Taylor.

19. Le 3 septembre, le Président Taylor a demandé au Ministère de la Défense de mettre sur pied un tribunal militaire pour déterminer le statut de toutes les personnes arrêtées et détenues par les militaires dans le cadre de la guerre en cours. Beaucoup d'observateurs pensent que Hassan Billy fera partie des personnes dont le statut sera soumis à examen.

20. S'agissant des violations des droits de l'homme perpétrées par le LURD, il convient, entre autres, de noter, que, le 2 septembre 2002, cinq infirmières enlevées par le mouvement rebelle ont été remises au HCR, à la frontière guinéo-libérienne, par deux de ses représentants. Par la suite, le HCR, selon la presse, aurait affirmé que les infirmières «étaient visiblement traumatisées par les dix semaines d'épreuve» qu'aura duré leur séquestration.

VI. ACTIONS VISANT A TROUVER UNE SOLUTION AU CONFLIT

21. Au niveau continental, j'ai, à nouveau, dépêché mon envoyé spécial dans la région, au mois d'août et de septembre. A cette occasion, il a rencontré le ministre des Affaires étrangères du Libéria. Au cours de cette rencontre, la question du dialogue entre le gouvernement et le LURD a été évoquée. L'envoyé spécial a rappelé que j'avais écrit au Président Taylor en juillet 2002 pour l'informer que l'UA était disposée à faciliter le dialogue entre le LURD et le gouvernement. Il a rappelé,

à cet effet, que lors d'une visite précédente de la délégation de l'UA au Libéria, le gouvernement avait demandé à l'Union de l'aider à identifier les responsables du LURD, afin d'ouvrir la voie au dialogue. L'envoyé spécial a, en outre, rappelé que, suite à cette demande, la délégation de l'UA avait rencontré des représentants du LURD, qui ont sollicité l'Union pour qu'elle facilite les contact entre leur mouvement et le gouvernement. Le ministre des Affaires étrangères a, pour sa part, indiqué qu'une délégation du LURD s'était rendue à Dakar, à l'invitation du Président Wade du Sénégal. Il a également affirmé que le gouvernement libérien accepterait un cessez-le-feu avec le LURD, à condition que ses dirigeants renoncent à la violence pour régler leurs différends avec le gouvernement.

22. Lors de sa visite au Libéria, la délégation de l'UA a également rencontré l'Archevêque Michael Francis. Ce dernier a informé la délégation que le Comité inter-confessionnel avait, dans le cadre du suivi d'initiatives antérieures, pris contact avec le LURD sur la question de l'établissement d'un cessez-le-feu et de l'amorce d'un dialogue avec le gouvernement. Le Comité avait, auparavant, envoyé une délégation auprès du Secrétariat de la CEDEAO, à Abuja ; cette initiative avait été suivie d'une visite du Secrétaire exécutif de la CEDEAO et de certains parlementaires de la CEDEAO à Monrovia.

23. Au cours de la réunion de la délégation de l'UA avec les rebelles du LURD, le 3 septembre 2002, ces derniers ont affirmé que le « responsable national » du LURD avait été informé de la visite de la délégation. Il avait, à son tour, approuvé la demande faite par les représentants du LURD à l'UA, pour que celle-ci facilite les contacts avec le gouvernement. Les représentants du LURD ont précisé que leur organisation souhaiterait que l'UA travaille en étroite collaboration avec le Comité inter-confessionnel. Ils ont ajouté que leur organisation était toujours d'avis que Washington ou l'Afrique du Sud serve de lieu de rencontre pour le dialogue proposé avec le gouvernement. Le LURD a également réitéré qu'il restait ouvert au dialogue avec le gouvernement du Libéria, mais non avec Charles Taylor lui-même.

24. La délégation du LURD a informé celle de l'UA que des représentants de leur mouvement s'étaient rendus à Dakar pour rencontrer le Président Wade, qui avait réussi à les convaincre d'accepter l'idée de la paix à l'instar de l'UA. La délégation a indiqué qu'elle souhaitait que la CEDEAO et l'UA travaillent de concert. Les représentants du LURD ont rappelé également que l'initiative du Comité inter-confessionnel et celle de la CEDEAO étaient étroitement liées. Pour sa part, l'envoyé spécial a informé ses interlocuteurs que l'UA appuyait le rôle de la CEDEAO, ainsi que celui du Comité inter-confessionnel.

25. Des efforts ont également été déployés au sein de l'Union du Fleuve Mano pour trouver une solution au conflit du Libéria. En septembre 2002, les ministres de la Sécurité des pays du Fleuve Mano se sont rencontrés à Freetown afin de poursuivre les initiatives de consolidation de la paix convenues lors du Sommet des

chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Rabat en février 2002. En vue de restaurer la confiance et de marquer symboliquement la réouverture officielle de leurs frontières communes, les ministres sont convenus d'envoyer une « caravane de la paix » pour faire le tour des zones frontalières en décembre 2002. La réunion a également étudié la question du déploiement des forces de sécurité de part et d'autre des frontières, celle relative aux dissidents opérant à l'intérieur des frontières des trois pays, ainsi qu'au sort des réfugiés dans la sous-région.

26. Une délégation de ministres et de parlementaires de la Guinée et de la Sierra Leone s'est rendue à Monrovia, en août, pour discuter de la situation sécuritaire dans la région. A cette occasion elle a rencontré le Président Taylor, d'autres responsables du gouvernement libérien, des membres de l'opposition et des représentants de la société civile.

27. La CEDEAO a également déployé des efforts. En août 2002, des informations ont fait état de la préparation d'une réunion sur le Libéria, qui se tiendrait à Dakar et rassemblerait le gouvernement et les autres parties au conflit, y compris le LURD. Des consultations auraient été menées, à cet effet, par le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, en collaboration avec le Président en exercice de cette organisation, le Président Abdoulaye Wade du Sénégal, et le président Olusegun Obasanjo du Nigéria.

28. Entre-temps, une réunion du « *Liberian Leadership Forum* » s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) du 8 au 11 juillet. Cette réunion a regroupé les responsables des partis politiques du Libéria, les organisations de la société civile et les leaders d'opinion à l'intérieur et à l'extérieur du Libéria. Le LURD était aussi représenté. Le gouvernement libérien n'était pas représenté. Ont, en outre, pris part à cette réunion des représentants de la CEDEAO. La rencontre avait pour objet de renforcer les initiatives précédentes et en cours, prises par divers groupes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Libéria.

29. A la fin de la réunion, les recommandations suivantes ont été faites :

- i) négociation d'un cessez-le-feu immédiat entre le gouvernement du Libéria et le LURD;
- ii) établissement, mobilisation et déploiement d'une force internationale de stabilisation, dotée du mandat d'assurer la sécurité à travers l'ensemble du pays et de superviser le cessez-le-feu;
- iii) création et mise en place d'un mécanisme de désarmement et de démobilisation de tous les groupes armés. Les forces armées du Libéria et l'appareil sécuritaire de l'Etat devraient être restructurés et recyclés;

- iv) organisation d'élections libres, justes et transparentes, acceptables sur le plan international.

30. La réunion a demandé la mise sur pied d'un Groupe international de contact sur le Libéria qui aurait la responsabilité d'aider les Libériens à parvenir à la paix. Les membres des partis politiques libériens qui ont participé à la réunion de Ouagadougou ont lancé un appel aux participants pour qu'ils «accueillent favorablement intentions et l'esprit» de la Conférence nationale pour la paix et la réconciliation, alors prévue par le gouvernement du Libéria. Ils ont, en outre, exhorté le Comité d'organisation à faire appel à tous les Libériens et à encourager le gouvernement libérien à créer l'environnement propice nécessaire qui permettait aux Libériens, où qu'ils se trouvent, d'y participer.

31. Lors de son séjour dans la région, la délégation de l'UA a également eu des consultations avec le Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Ce dernier a informé la délégation des efforts que son organisation déployait en vue de la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un Groupe international de contact. Outre la CEDEAO, les autres organisations internationales devant en faire partie seraient l'Organisation des Nations unies et l'Union africaine. Les Etats membres de la CEDEAO suivants seraient également représentés : Guinée, Libéria, Sierra Leone, Sénégal, Burkina Faso, Nigeria et Ghana. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France seraient aussi membres du Groupe de contact. Le Secrétaire exécutif a ajouté qu'il espérait que le programme du Groupe de contact aurait trait au désarmement effectif de toutes les milices libériennes, y compris les rebelles et les forces irrégulières. La question de la réforme du secteur de la sécurité portant sur l'armée, la police et les autres organes de sécurité serait également abordée. En outre, un processus international crédible chargé de surveiller les élections serait établi. Il conviendrait, enfin, de trouver une solution à la question de la force internationale chargée de surveiller les frontières.

32. Au cours des entretiens que la délégation de l'UA a eus avec le ministre des Affaires étrangères du Libéria, la question de la force internationale a également été abordée. Le ministre a affirmé que le gouvernement libérien accepterait une force internationale de consolidation de la paix distincte d'une force d'interposition ou de maintien de la paix. Une telle force assurerait la supervision du cessez-le-feu, désarmerait le LURD et aiderait à la restructuration et à la reconversion des forces militaires et paramilitaires gouvernementales du Libéria. Tout en estimant que la force de consolidation de la paix pourrait être une version élargie de l'ECOMOG ou un prolongement de l'UNAMSIL, le ministre a souligné que le recyclage de l'armée devrait être effectué par un pays africain situé hors de la région. Il m'a demandé d'entreprendre des consultations avec les Etats membres sur la question.

33. Lors de la rencontre de la délégation de l'UA avec Mme Johnson Sirleaf à Abidjan, le 6 septembre, cette dernière a lancé un appel à l'Union pour qu'elle aide le Libéria non seulement à établir un cessez-le-feu, mais aussi à créer «une force de stabilisation», tel que convenu lors de la réunion qui a eu lieu au Burkina Faso.

34. Au cours de la réunion avec la délégation de l'UA, le Ministre des affaires étrangères du Libéria a également favorablement accueilli l'idée de la création d'un Groupe de contact et a invité la CEDEAO et l'UA à jouer un rôle de premier plan dans son fonctionnement. J'ai assisté à la séance inaugurale du Groupe international de contact, qui s'est tenue à New York le 17 septembre 2002, en marge de l'Assemblée générale. Etaient également présents à cette réunion des représentants des Etats membres de la CEDEAO, du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, de l'Organisation des Nations unies et des représentants de trois membres permanents du Conseil de sécurité.

VII. REGIME DES SANCTIONS

35. Au cours de la 76ème session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, tenue à Durban en juillet, l'Organisation a lancé un appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il lève les sanctions imposées au Libéria, compte tenu de leurs «graves conséquences socio-économiques sur les populations». J'ai, par la suite, écrit au Secrétaire général de l'ONU pour l'informer de la position de l'UA sur la question. En juillet 2002, le Secrétaire général a nommé un nouveau Groupe d'experts pour déterminer si le Libéria avait respecté la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies lui imposant des sanctions et pour étudier l'impact économique, humanitaire et social de ces mesures sur les populations et établir s'il y a eu ou non des cas de violations de ces mesures.

36. La question des sanctions a figuré en bonne place dans les entretiens que la délégation de l'UA a eus avec le ministre des Affaires étrangères du Libéria. Le ministre a attiré l'attention de la délégation sur le fait que le mandat du Groupe d'experts comportait un nouvel élément, à savoir enquêter sur les activités du LURD dans le cadre des violations de l'embargo sur les armes et identifier quels sont les soutiens de ce mouvement. Le gouvernement libérien a souligné, à l'intention du Groupe d'experts, que le Conseil de sécurité des Nations unies confondait la question des «exigences» (relatives au retrait du soutien du gouvernement libérien au RUF) avec celles des «mesures punitives» (portant sur l'embargo sur les armes et l'interdiction sur les diamants). Le ministre a rappelé que le Conseil de sécurité des Nations unies avait estimé que, dès lors que le Libéria respecterait les exigences relatives à la rupture de ses relations avec le RUF, les mesures punitives seraient levées; et il a affirmé qu'étant donné que le RUF n'existait plus, le gouvernement libérien ne pouvait plus lui apporter d'appui. Le ministre des Affaires étrangères du Libéria a également informé la délégation de l'UA des efforts entrepris par son gouvernement en ce qui concerne la question de la normalisation du certificat d'origine et des difficultés qu'il rencontrait à cet effet.

37. Pour sa part, en recevant la délégation de l'UA le 31 août, le ministre des Affaires étrangères de la Guinée a exposé la position de son pays en ce qui concerne l'imposition des sanctions sur le Libéria. Le ministre a affirmé que les sanctions imposées au Libéria n'étaient pas économiques et ne pouvaient, en conséquence, affecter les populations. Il a souligné que sans sanctions, il n'y aurait pas eu de progrès sur la question de la Sierra Leone, et a ajouté que les sanctions avaient apporté une certaine stabilité à la Guinée. Son pays est d'avis que les conditions qui avaient justifié l'imposition des sanctions n'avaient pas disparu.

38. Au moment de finalisation du présent rapport, la Commission a obtenu une copie du rapport du Groupe d'experts susmentionné. Le Groupe a noté que, depuis la soumission de son dernier rapport, en avril 2002, le conflit interne au Libéria n'a cessé de prendre de l'ampleur. Il a indiqué que, selon les informations dont il disposait, les forces du RUF au Libéria comprenaient entre 1250 et 1500 hommes, «opérant dans des unités d'élite militaires gouvernementales». Le Groupe d'experts a estimé qu'il s'agissait d'hommes qui représentaient «la dernière structure cohérente des forces armées du RUF», «bénéficiant du parrainage du gouvernement libérien» et continuant de jouer un rôle important dans la capacité militaire du Libéria.

39. S'agissant de l'embargo sur les armes, le Groupe d'experts a indiqué qu'il avait découvert de nouvelles violations, y compris l'arrivée, à l'aéroport international Roberts, de six avions cargo en juin, juillet et août 2002, avec des fournitures d'armes et de munitions d'un total de plus de 200 tonnes. Le Groupe a affirmé, en outre, qu'afin d'éviter la détection du transfert de ces armes et obtenir les autorisations de vol nécessaires, un «système sophistiqué de double documentation» avait été établie. Il a observé que des armes continuaient également de parvenir aux rebelles du LURD à travers les pays voisins.

40. Compte tenu de ces découvertes sur la question de l'embargo sur les armes, le Groupe d'experts a recommandé :

- la poursuite de l'embargo sur les armes au Libéria ;
- l'extension de l'embargo sur les armes à tous les acteurs non étatiques armés de la région, y compris le LURD ;
- la non fourniture d'armes par les pays exportateurs aux pays de l'Union du Fleuve Mano, conformément au Moratoire sur les armes légères applicable à l'ensemble de la région de la CEDEAO ;
- l'établissement, de toute urgence, d'un groupe de travail des Nations unies pour élaborer les modalités d'un certificat normalisé pour les utilisateurs ;

- un renforcement de l'efficacité du Moratoire de l'Afrique de l'Ouest sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères afin de surveiller et de lutter contre le trafic illicite et de renforcer les sanctions.

41. En ce qui concerne la question du transport aérien, le Groupe d'experts a indiqué que bien que le Libéria ait changé son ancien sigle, il n'avait pas encore enregistré d'avions dans le registre qu'il vient d'ouvrir. Le Groupe est d'avis qu'une telle situation pourrait avoir pour conséquence la poursuite d'opérations sous l'ancien sigle ; aussi a-t-il invité les autorités de l'aviation civile libérienne à œuvrer de toute urgence pour mettre en application ce changement. Le Groupe a, en outre, affirmé qu'il continuait à tenter d'obtenir des informations auprès des autorités libériennes sur l'accident de l'avion cargo Antonov 12 qui s'est produit à l'aéroport international Roberts le 15 février 2002.

42. S'agissant de l'interdiction du commerce des diamants libériens, le Groupe a noté que l'embargo, ainsi que les progrès réalisés dans le processus de paix en Sierra Leone, ont entraîné la disparition des marchés officiels des diamants bruts, produits au Libéria. En outre, la contrebande du diamant libérien vers les pays voisins a également diminué, parce que la production qualitative a été entravée par le conflit dans le Comté du Lofa. Le Groupe a, en outre, noté que le Libéria devait encore faire des progrès en ce qui concerne la mise en place d'un système crédible de certification, alors même que le programme de certification du processus Kimberly pour le commerce de diamants bruts doit être lancé le 5 novembre 2002.

43. Le Groupe a qualifié «de geste positif» la signature par le gouvernement du Libéria, le 27 septembre 2002, d'un accord avec la Société d'audit internationale *Deloitte and Touche*, portant sur un système de vérification et de conception destiné à recueillir et à localiser les recettes et les dépenses des produits découlant des activités maritimes et forestières. Le Groupe a observé que cette vérification ne durerait que 90 jours, et a recommandé au gouvernement d'en publier les résultats. De plus, une fois le processus achevé, celui-ci devrait être suivi d'une vérification financière complète d'une durée de 18 mois par une société d'audit internationale.

44. En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Groupe d'experts a estimé qu'elle continuait à être violée. Le Groupe a affirmé avoir reçu des informations indiquant que des individus figurant sur la liste avaient été aperçus en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

45. Sur les répercussions humanitaires des sanctions, le Groupe d'experts a affirmé que celles-ci avaient eu un impact négligeable sur la situation humanitaire et que l'interdiction sur les diamants portait sur un secteur traditionnellement peu important de l'économie, qui avait été davantage affecté par l'insécurité à Lofa que

par les sanctions. Le Groupe d'experts a indiqué que la levée de l'embargo sur les armes, sans une réforme appropriée du secteur de la sécurité, laisserait la population civile encore plus à la merci des forces irrégulières, des milices armées et des mauvais traitements infligés par les forces de sécurité. Plutôt que les sanctions, le Groupe a soutenu que la mauvaise gouvernance, la mauvaise gestion économique et le conflit armé sont les principales causes du manque de confiance des investisseurs et de la *fatigue* des bailleurs de fonds, même s'il a reconnu que les sanctions avaient eu pour effet de renforcer l'image du Libéria comme un «paria international».

VIII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

46. A la lumière de ce qui précède, il s'avère nécessaire d'encourager le dialogue entre les parties au conflit au Libéria, afin qu'une solution pacifique et négociée soit obtenue. Il faut également encourager les Etats de la région à cesser de soutenir les groupes armés venant des pays voisins, conformément aux décisions prises, à cet effet, par la CEDEAO, l'Union du Fleuve Mano et l'OUA/UA.

47. Je salue la mise en place du Groupe international de contact sur le Libéria. Je suis convaincu qu'il fournira le forum approprié pour un engagement constructif entre la communauté internationale et le gouvernement du Libéria. Pour ma part, et dans le cadre du suivi de la décision adoptée à Durban, je ne ménagerai aucun effort pour contribuer à la recherche d'une paix durable au Libéria et dans l'ensemble de la région. Dans ce cadre, je continuerai à travailler en étroite collaboration avec la CEDEAO.

48. Je suis également gravement préoccupé par la situation humanitaire qui prévaut au Libéria et dans les pays voisins – situation qui ne cesse du reste de se détériorer. Je lance un appel à tous les Etats membres de l'UA et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils apportent une assistance accrue aux populations touchées.

49. Je voudrais, enfin, lancer un appel aux parties au conflit pour qu'elles respectent les dispositions du droit international humanitaire et s'abstiennent de toutes actions susceptibles d'aggraver les souffrances des populations civiles.